



Campagne pilote "air intérieur"

publié le 18/10/2010

Descriptif :

Opération nationale de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles.

La surveillance de la qualité de l'air devient obligatoire d'ici 2012 dans le projet de loi "Grenelle 2" c'est également une des priorités du 2ème plan national santé environnement 2009/2013.

Dans ce cadre, une campagne nationale de surveillance de la qualité de l'air dans 100 écoles a été initiée par plusieurs ministères¹.

La première phase s'est déroulée de septembre 2009 à juin 2010. Une seconde phase portera sur environ cinquante écoles maternelles et cinquante écoles élémentaires, réparties dans seize régions en 2010-2011.

Les mesures de qualité de l'air porteront sur le confinement (taux de CO²), le formaldéhyde et le benzène. Elles seront réalisées au niveau local par des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Les mesures à effectuer en période de chauffage, le seront de décembre 2010 à février 2011. Les mesures en dehors des périodes de chauffage se dérouleront, selon les régions, en octobre 2010 ou avril 2011.

Les résultats définitifs seront connus à l'été 2011.

Un rapport de mesures et de diagnostics individualisé sera fourni à chaque établissement.

En [savoir plus sur la thématique de l'air intérieur](#)

(1) le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et le Ministère de la Santé et des Sports, ont initié avec le Ministère de l'Education nationale et le secrétariat d'Etat chargé de la famille

Liens complémentaires

[MEEDDM](#)

[Ministère de la Santé et des Sports](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.